



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

La Préfète de région

à

DREAL Le Havre
48 Rue Denfert Rochereau
76600 LE HAVRE

À l'attention de Mme Pauline GODAN,

CAEN, le 18 DEC. 2018



->ETA

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Sophie PILLAULT
02.31.38.39.17

sophie.pillault.ext@culture.gouv.fr

Références : IA0766601800008-1

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SANDOUVILLE (SEINE-MARITIME), PLPN3
IA0766601800008
Votre courrier du 23 octobre 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 23 octobre 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Le directeur régional des affaires culturelles,
et par délégation,
Le conservateur régional de l'archéologie *par interim*

Cyrille BILLARD